



Paris, le 18/10/2022

**GERARD  
LAHELLEC**

SENATEUR  
DES  
COTES D'ARMOR

MEMBRE DE LA COMMISSION  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**COLLABORATEURS**

PASCAL BONNEAU  
06.72.71.17.50  
p.bonneau@clb.senat.fr

VICTORIA GIRONDEAU  
06.72.71.08.32  
v.girondeau@clb.senat.fr

Monsieur François Braun  
Ministre de la Santé et de la Prévention  
Madame Agnès Firmin Le Bodo  
Ministre déléguée auprès du ministre  
de la Santé et de la Prévention  
14, rue Duquesne  
75007 PARIS

**Objet : situation des EHPAD publics en général et de celui de Belle-Isle-en-Terre (22810) en particulier.**

Monsieur Le Ministre,

Après de multiples sollicitations dont j'ai été l'objet de la part des collectivités locales et après avoir répondu à une invitation des élu-e-s de la commune de Belle-Isle-en-Terre (22810), la situation des EHPAD publics dans le département des Côtes d'Armor mérite à mes yeux une juste prise en considération afin d'éviter un décrochage total qui pourrait à terme remettre en cause la pérennité même de ces établissements.

Il y va de la vie même des résidents mais aussi de leur dignité et de leurs droits et libertés. Ces questions nous interpellent davantage encore en périodes de crises sanitaires et en particulier à chaque récurrence de l'épidémie de la Covid-19, ce qui est à nouveau le cas cette semaine.

Mais la situation de vulnérabilité extrême que je vous présente ici a surtout pour effet de porter atteinte aux droits et libertés des résidents dont la vulnérabilité liée à la perte d'autonomie de beaucoup d'entre eux se double d'une vulnérabilité économique liée à la faiblesse de leurs ressources financières, la majorité d'entre eux étant retraités de l'agriculture.

Ainsi, s'agissant de l'EHPAD de Belle-Isle-en-Terre, le déséquilibre financier de la structure n'est plus tenable. La structure évalue son déficit d'exercice pour l'année 2021 à 250 000€ et la situation va continuer à se dégrader en raison de la hausse des coûts des fournitures et de l'augmentation des salaires découlant de l'augmentation des « points d'indices » qui ne sera que partiellement compensée.

S'agissant du fonctionnement même de la structure, il devient impossible de garantir toutes les activités tandis que le vieillissement de la population vient aggraver leur niveau de dépendance.

Enfin, comme dans tous les établissements de santé, la structure peine à recruter



pour assurer les remplacements au point de devoir faire appel à du personnel retraité, voire à des élu-e-s pour assurer les permanences les plus urgentes.

Il est donc clair que les salariés de la structure, tout comme les résidents, sont en grande souffrance. Une pénurie de personnel, une rotation importante, l'épuisement des équipes, un manque d'encadrement sont, en effet, souvent constatés.

Les droits et les libertés des résidents ne peuvent pas être la variable d'ajustement face au manque de moyens et de personnels au sein des EHPAD. Les difficultés préexistantes en matière de coordination des soins, d'articulation entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire, n'ont été qu'accentuées et davantage mises en exergue par la pandémie.

Il devient urgent désormais de prendre des dispositions matérielles de nature à permettre à l'établissement de faire face à la situation financière à laquelle il est confronté et de lui éviter d'avoir à prendre des mesures drastiques qui mettraient à mal la qualité des prestations dues aux résidents en matière de chauffage, de confort et de qualité alimentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes plus respectueuses salutations.

Gérard LAHELLEC